

2o Les évêques polonais seront amnistiés. Mgr Felinski, archevêque de Varsovie, sera rétabli sur son siège.

3o Les nouveaux évêques seront nommés avec l'assentiment du Saint-Siège. Ces évêques seront tenus de demander l'assentiment du gouvernement pour l'occupation des cures principales. Pour les autres, ils seront libres de nommer les candidats de leur choix.

4o L'Etat aura un droit de surveillance sur les séminaires.

5o Les prêtres devront prêcher en russe dans les communes russes. Dans les communes polonaises, ils pourront employer la langue du pays.

6o Toute liberté sera laissée aux personnes converties à l'église grecque de revenir à l'église catholique.

*L'Univers* dit à ce propos : " D'après la *Germania* l'accord serait fait entre le Saint-Siège et la cour de Saint-Petersbourg. Cependant, il sera prudent d'attendre la confirmation de ce bruit."

---

Ces nouvelles semblent se confirmer. Nous lisons dans une dépêche, publiée par tous les journaux :

" Rome, 26 décembre, sept heures du soir. — Le 24, au matin, a été signée, au Vatican, la Convention entre le Saint-Siège et la Russie. " *Le Journal de Rome* du 27 décembre dit que cette convention est un fait accompli.

---

#### LA CAUSE DE BÉATIFICATION DU VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

La Sacrée Congrégation des rites a émis un vote favorable sur l'orthodoxie des doctrines du vénérable Jean Eudes, frère de l'historien français Mézeray. A l'unanimité, les cardinaux consultants ont déclaré que les doctrines du serviteur de Dieu, telles qu'elles sont exposées dans ses écrits, n'ont rien de contraire à la foi et à la morale catholique. On peut donc procéder à la cause de béatification du vénérable Jean Eudes.

---

Nous trouvons dans une correspondance de Rome, adressée au *Monde* de Paris, les intéressants détails suivants :

" On a remarqué aussi le caractère particulier d'importance et de solennité qu'a revêtu, samedi 23 courant, la cérémonie de la remise des lettres de créance. Pendant la partie publique de la cérémonie, en présence de la Cour pontificale et le Saint-Père étant assis sur le trône, S. Exc. M. Lefebvre de Béhaine a prononcé un discours dans lequel il s'est fait l'interprète des sentiments de profond respect du gouvernement français et de son désir de resserrer les liens et les relations de la France avec le Saint-Siège. Il a donné formellement l'assurance d'une loyale exécution du pacte concordataire, qui garantit à la fois les intérêts religieux et les droits de l'Etat.

" Le souverain Pontife a répondu en des termes empreints d'un sentiment de particulière bienveillance pour la France et pour son nouveau représentant. Tout en faisant la part des inquiétudes